

Camouflez vos lumières Dans la nuit du 31 au 32 octobre, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 17 h. 45 à 7 h. 15.

UNE ARRESTATION La police a arrêté et défilé au Parcquet, Vandenberg Christine, femme Vancomen, 24 ans, tricoteuse, qui avait dérobé 2 bobines de laine à la 814 Dodeigne où elle était employée.

LE VOL QUOTIDIEN Mme Hespel Yvonne, femme Debeare, 19 ans, demeurant à Meuse, 26 rue de l'Église, a déposé une plainte pour le vol de sa bicyclette qu'elle avait déposée devant le Temple Antoinette, rue de Varsovie.

TROIS ARRESTATIONS La police a appréhendé et écroué au Poste Central, Coquel Raymond, 39 ans, demeurant à Paris, 9 rue Moore; Clerc Edouard, 43 ans, domicilié à Lille, 67 rue du Long-Pot; et Lesot Gustave, 38 ans, demeurant à Loos, 14 rue Charles Guillon, et qui ont été remis à la disposition du Service de Contrôle Économique.

LA TENUE DES REGISTRES Four avoir dérogé à cette règle, les nommés Leurdant, Vandeweghe Henri, Delemer Henri, hôte, ont fait l'objet d'un procès-verbal.

ATTENTION AU PORTEFEUILLE Mlle Vanderhaegen Denise, 20 ans, domiciliée rue du Tilleul, court Despaignes, a été victime d'un vol pour vol d'une somme de 80 francs qui lui aurait dérobé un nommé Jean habitant le quartier du Brun Pain. La police enquête.

Ecole Nationale d'Optique et d'Orthopédie de Lille 51, rue Bréle-Maison. Inscriptions jusqu'au 30 à 14 h 15.

La distribution des tickets de ravitaillement La distribution comportera pour tous les consommateurs: 1° Une feuille de tickets de pain en échange du coupon n° 5 novembre; 2° une feuille de tickets de viande, matières grasses et denrées diverses en échange du coupon n° 6 novembre.

Les consommateurs du sexe masculin âgés de plus de 18 ans, percevront un bon de validation de coupons de tabac et de vin. Le coupon n° 8 de novembre, sur présentation de leur carte de tabac et de leur carte d'alimentation. Les travailleurs lourds percevront la feuille de suppléments de tabac sur présentation de la carte timbrée par leur employeur dans la case n° 6 novembre.

Attribution supplémentaire. — Attribution aux enfants de 0 à 1 an et aux grandes familles. La distribution se fera dans l'ordre suivant: 1° SECTEUR 3, Ecole de garçons, rue des Plais, entre rue des Etudiants. — Vendredi 22 octobre, de 14 à 16 h. rues Croix-Rouge, Appartenance et cours, Duguay Trouin, De 16 à 17 h. rue Epine, Etudiants, Faveux. De 17 à 17 h. 45, rue Général Bonnard.

Samedi 23, de 8 h. 30 à 9 h. 30, rue de Cannes et cours. De 10 h. 30 à 11 h. 30, rue Fontaine, rue de la République, de 14 h. 15 à 15 h. rue St-Joseph, St-Omer, Seville, Triangle. De 15 h. 16 à 16 h. rue Trois-Frères, Touquet. De 16 h. 17 à 17 h. rues Vosges, Valmy, Vercors. De 17 h. 17 h. 45, rue Winoc, Choquelet.

Mardi 26, de 8 h. 30 à 9 h. 30, rue Albert, Aiguillon, Aurore, Bellevue, De 10 h. 30 à 11 h. 30, rue Bouvines, Caire Cambrai, De 10 h. 30 à 11 h. 30, rue Capitaine Guyonier, Chaussée Berthelot, Chevalier Bayard, Collecteur, Commandant Drant, Creil.

ÉTAT CIVIL Naissances: Jackie Vaneste, r. du Chêne Houpline, 13, né r. Nationale, 128. — Isabelle Druy, 47 ans, née r. Nationale, 138. — Gérard Franchomme, r. St-Basile, 27. — Michel Leclercq, dem. Roubaix, né à Roubaix, 124. — René Druy, né à Roubaix, r. P. Rompu, 113. Né r. des Ursulines, 46. Publications: Alfred Polite.

NEUVILLE-EN-FERRAIN DISTINCTION MILITAIRE Nous apprenons que la Croix de Guerre avec étoile d'argent vient d'être attribuée au marchand des légumes chef Léon Hue, du 406 Rég. d'Art. Cette distinction est accompagnée d'une éplure citation à l'ordre de la Division. Très sympathique.

ÉTAT CIVIL Naissances: Daniel Baptista, 79, rue de Bouvines, cour Fontaine 52. Publications de mariages: Léon Le-

ÉTAT CIVIL Naissances: Jackie Vaneste, r. du Chêne Houpline, 13, né r. Nationale, 128. — Isabelle Druy, 47 ans, née r. Nationale, 138. — Gérard Franchomme, r. St-Basile, 27. — Michel Leclercq, dem. Roubaix, né à Roubaix, 124. — René Druy, né à Roubaix, r. P. Rompu, 113. Né r. des Ursulines, 46. Publications: Alfred Polite.

ÉTAT CIVIL Naissances: Jackie Vaneste, r. du Chêne Houpline, 13, né r. Nationale, 128. — Isabelle Druy, 47 ans, née r. Nationale, 138. — Gérard Franchomme, r. St-Basile, 27. — Michel Leclercq, dem. Roubaix, né à Roubaix, 124. — René Druy, né à Roubaix, r. P. Rompu, 113. Né r. des Ursulines, 46. Publications: Alfred Polite.

ÉTAT CIVIL Naissances: Jackie Vaneste, r. du Chêne Houpline, 13, né r. Nationale, 128. — Isabelle Druy, 47 ans, née r. Nationale, 138. — Gérard Franchomme, r. St-Basile, 27. — Michel Leclercq, dem. Roubaix, né à Roubaix, 124. — René Druy, né à Roubaix, r. P. Rompu, 113. Né r. des Ursulines, 46. Publications: Alfred Polite.

ÉTAT CIVIL Naissances: Jackie Vaneste, r. du Chêne Houpline, 13, né r. Nationale, 128. — Isabelle Druy, 47 ans, née r. Nationale, 138. — Gérard Franchomme, r. St-Basile, 27. — Michel Leclercq, dem. Roubaix, né à Roubaix, 124. — René Druy, né à Roubaix, r. P. Rompu, 113. Né r. des Ursulines, 46. Publications: Alfred Polite.

ÉTAT CIVIL Naissances: Jackie Vaneste, r. du Chêne Houpline, 13, né r. Nationale, 128. — Isabelle Druy, 47 ans, née r. Nationale, 138. — Gérard Franchomme, r. St-Basile, 27. — Michel Leclercq, dem. Roubaix, né à Roubaix, 124. — René Druy, né à Roubaix, r. P. Rompu, 113. Né r. des Ursulines, 46. Publications: Alfred Polite.

ÉTAT CIVIL Naissances: Jackie Vaneste, r. du Chêne Houpline, 13, né r. Nationale, 128. — Isabelle Druy, 47 ans, née r. Nationale, 138. — Gérard Franchomme, r. St-Basile, 27. — Michel Leclercq, dem. Roubaix, né à Roubaix, 124. — René Druy, né à Roubaix, r. P. Rompu, 113. Né r. des Ursulines, 46. Publications: Alfred Polite.

ÉTAT CIVIL Naissances: Jackie Vaneste, r. du Chêne Houpline, 13, né r. Nationale, 128. — Isabelle Druy, 47 ans, née r. Nationale, 138. — Gérard Franchomme, r. St-Basile, 27. — Michel Leclercq, dem. Roubaix, né à Roubaix, 124. — René Druy, né à Roubaix, r. P. Rompu, 113. Né r. des Ursulines, 46. Publications: Alfred Polite.

ÉTAT CIVIL Naissances: Jackie Vaneste, r. du Chêne Houpline, 13, né r. Nationale, 128. — Isabelle Druy, 47 ans, née r. Nationale, 138. — Gérard Franchomme, r. St-Basile, 27. — Michel Leclercq, dem. Roubaix, né à Roubaix, 124. — René Druy, né à Roubaix, r. P. Rompu, 113. Né r. des Ursulines, 46. Publications: Alfred Polite.

ROUBAIX Deux actes de banditisme avaient été commis à Roubaix

Quatre de leurs auteurs sont arrêtés et l'aiguète se poursuit

Dans la soirée du 12 octobre, ainsi que nous l'avons relaté, six individus se présentèrent à la manufacture de vêtements Piérou, rue Remy-Coggie. L'un d'eux sonna et lorsque le concierge vint lui ouvrir il demanda à entrer pour téléphoner.

Les individus se présentèrent à la manufacture de vêtements Piérou, rue Remy-Coggie. L'un d'eux sonna et lorsque le concierge vint lui ouvrir il demanda à entrer pour téléphoner.

La police fut alertée ainsi que le gendarme et dans la soirée même, vers 10 h., deux gendarmes rencontrèrent deux individus qui leur paraissaient suspects, quand ils s'avancèrent vers eux, ceux-ci prirent la fuite en tirant des coups de revolver.

Les gendarmes ripostèrent mais ne furent pas atteints. Cependant, en fuyant, les deux hommes avaient abandonné deux colis de vêtements qui furent retrouvés le lendemain matin par la police.

C'est à ce moment que l'inspecteur sous-chef Planté, de la sûreté, et le commissaire Clément, de la 1<sup>re</sup> zone, furent chargés de l'enquête.

Au cours de leurs investigations ils apprirent qu'un jeune homme de 25 ans, F. W., demeurant rue de la Chapelle-Truque, était très riche dans divers cafés, se vantant d'avoir réussi à un beau coup et que par ailleurs il était veuf de neuf.

DEUX ARRESTATIONS Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

Les inspecteurs le cueillirent et au cours d'une visite effectuée à son domicile découvrirent divers vêtements provenant de l'usine Piérou, ainsi qu'un revolver de calibre 6,35, caché au pied du lit et contenant des cartouches.

8 bandits masqués et armés assaillent une ferme à Bas-Lieu

Après avoir terrorisé les occupants, ils dérobent 110.000 fr. de titres et mettent le feu en se retirant

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

L'autre soir, vers 22 h., M. Robert Oscar, 45 ans, exploitant agricole, installé à Bas-Lieu, chemin de Noyelles, dans une ferme, fut assailli par huit bandits armés et masqués.

LA RÉCÔTE DU TABAC LE CHAUFFAGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

est autorisé à partir du lundi 25 octobre

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris un arrêté aux termes duquel, l'éclairage des établissements publics ou privés de toute nature, est autorisé à partir du 25 octobre 1943.

WATTRELOS LE REPAS DES VIEILLARDS AU RESTAURANT MUNICIPAL

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

L'inscription des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi que des vieillards âgés de plus de 65 ans, assistés du Bureau bienfaisant, qui désirent prendre leurs repas au Restaurant Municipal, aura lieu: 1° à l'annexe du Restaurant, vendredi 22 octobre, de 11 h.30 à midi; 2° au Restaurant Municipal, 38, rue Saint-Joseph, le samedi 23, de 9 h. à 14 heures.

EN BELGIQUE MENIN Suites mortelles de brûlures

Nous avons signalé l'accident dont avait été victime Mme Tardif, 38 ans, demeurant 42, porte de Valenciennes, à Valenciennes, brûlée sur tout le corps par la chute d'une lampe à pétrole qui mit le feu à ses vêtements. Elle fut transportée à la clinique Saint-Georges, rue de Lille,